MÉMO

COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

L'essentiel du Compte-Titres Ordinaire

Le Compte-Titres Ordinaire (CTO) est un compte permettant de diversifier son patrimoine et destiné à enregistrer les opérations relatives à des valeurs boursières françaises, européennes ou internationales (actions, obligations, FCP (Fonds Commun de Placement) et SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable). Le CTO est nécessairement associé à un « compte espèces » sur lequel sont prélevées les sommes nécessaires aux opérations et versés les produits des opérations (coupons, dividendes, ventes, etc…).

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION	Accessible à toute personne physique (pour les mineurs, par le biais des représentants légaux) et morale.
MONTANT MINIMUM À L'OUVERTURE	Pas de minimum exigé.
MONTANT MAXIMUM DE PLACEMENT	Pas de limite d'investissement.
VERSEMENTS	Libres ou programmés grâce au Plan d'Épargne Boursière (PEB). *Pour connaître les conditions du PEB, rapprochez-vous d'un conseiller Crédit Agricole.*
PROTECTION DU CAPITAL	Il existe un risque de perte en capital selon les investissements réalisés.
DISPONIBILITÉ	À tout moment.
RÉMUNERATION	Non garantie, variable selon les titres détenus.
FRAIS	• Droits de garde forfaitaires (tenue des comptes-titres) prélevés semestriellement (en janvier et en juillet). • Frais de courtage et commissions pour l'achat ou la vente de titres selon les conditions générales de banque en vigueur • Droits d'entrée et/ou de sortie sur les OPC. Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller Crédit Agricole.
FISCALITÉ	On distingue deux fiscalités applicables (selon la réglementation en vigueur) : • la fiscalité relative à la cession des valeurs mobilières (les plus-values mobilières). • la fiscalité relative aux produits (les revenus de valeurs mobilières). *Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller Crédit Agricole.*
DURÉE DU CONTRAT	Durée illimitée.

Bon à savoir

POINT D'ATTENTION	Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur le marché boursier nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont liés.
QUELQUES CONSEILS POUR VOS INVESTISSEMENTS	Adaptez vos investissements à votre situation financière, vos objectifs de placement, de rentabilité, au niveau de risque que vous êtes prêt à accepter et à votre connaissance des produits. Privilégiez la diversification de votre portefeuille. Optez pour une répartition équilibrée de l'investissement entre les différents types de supports, les secteurs d'activité et les zones géographiques.
SERVICE DE BOURSE EN LIGNE	Le Crédit Agricole propose un service de Bourse en ligne, Invest Store pour vous permettre de gérer à distance votre CTO. *Pour connaître les conditions de ces services, rapprochez-vous d'un conseiller Crédit Agricole.*
CALCUL D'UNE PLUS OU MOINS-VALUE	Elle est égale à la différence entre le prix de cession (vente) et le prix d'acquisition (achat). Dans le cas de titres de même nature acquis à des prix différents, le prix d'acquisition est calculé grâce à une moyenne pondérée permettant de déterminer le prix de revient unitaire.
IMPUTATION DES MOINS-VALUES	Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année et des dix années suivantes, quel que soit le montant annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal au cours de l'année considérée.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières du contrat.
Document non contractuel - Informations valables au 13/08/2020, susceptibles d'évolutions. Pour les mineurs, le présent document s'adresse aux représentants légaux.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-www.orias.fr ;Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ